



Accord UE-Mercosur et genre

Un amplificateur d'inégalités

Eloïse Tuerlinckx – avril 2026

2026 a été déclarée par l'ONU année internationale des agricultrices. 2026 sera peut-être aussi l'année où l'accord de commerce UE-Mercosur entrera en vigueur. En tant que femmes et en tant que paysannes, les agricultrices latino-américaines sont doublement affectées par cet accord. Cette analyse propose une mise à jour des dernières avancées dans le processus de ratification de l'accord de commerce, ainsi qu'une exploration de ses impacts sur les femmes et sur l'égalité de genre.

L'accord UE-Mercosur est un accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Bien que l'on parle surtout du volet agricole, qui est le plus controversé, l'accord contient également un volet politique et un volet de coopération.

Le traité de commerce a pour but de faciliter et d'intensifier les échanges entre les deux blocs en abaissant les droits de douane. Les pays du Mercosur exporteront davantage de produits agricoles et de matières premières, tandis que l'UE exportera, quant à elle, surtout des produits industriels, automobiles, pharmaceutiques, etc.

Entraide & Fraternité, membre de la coalition Stop UE-Mercosur, **s'oppose à cet accord en l'état pour différentes raisons**. En voici quelques-unes¹ :

- L'accord crée **une concurrence déloyale entre l'agriculture européenne**, qui se doit de respecter une série de normes pour notre santé, notre environnement, le bien-être animal, **et l'agriculture du Mercosur**, où de nombreux pesticides, OGM, hormones de croissance, etc. sont autorisés et largement usités. Ces produits arriveront sur notre marché, côte-à-côte dans les rayons avec les produits européens, sans pour autant être toujours identifiables.
- L'accord, en augmentant la demande en produits agricoles, va **accentuer la pression sur les terres en Amérique du sud**, alors que celles-ci font déjà régulièrement l'objet d'accaparements très violents, qui privent les petits producteurs d'un accès à la terre au profit de grandes entreprises agroalimentaires.
- En plus d'affaiblir la souveraineté alimentaire des deux côtés de l'océan Atlantique, l'accord va **amplifier l'utilisation de pesticides** (alors qu'au Brésil, tous les deux jours, une personne meurt à cause de l'utilisation de pesticides), **la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre**.

Après de très longues années de négociations, le texte de l'accord a été bouclé en septembre 2025. Début janvier 2026, le Conseil de l'UE a voté en faveur de l'accord. Celui-ci ayant été scindé par la Commission, entre sa partie commerciale et sa partie politique,

¹ Une série d'autres raisons peuvent être trouvées dans notre analyse [« UE-Mercosur, un accord qui n'a pas fini de faire parler de lui »](#), ainsi que dans la brochure du CNCD-11.11.11, [« 10 raisons de dire stop à l'accord UE-Mercosur »](#).

une simple majorité était suffisante pour l'adopter. C'était ensuite au tour du Parlement européen de se prononcer, fin janvier. Le Parlement européen a décidé de saisir la Cour de justice de l'Union européenne afin que celle-ci se prononce sur la légalité de l'accord, notamment sur cette scission effectuée par la Commission – une manœuvre jugée très peu démocratique. La Cour a maintenant jusqu'à deux ans pour se prononcer. Après cela, deux scénarios sont possibles : soit la Cour déclare l'accord illégal, et il devra alors être renégocié pour respecter les traités européens, soit il est jugé légal, et repassera alors au Parlement européen où il pourra être voté. En attendant la décision de la Cour et le vote du Parlement, la Commission a décidé d'appliquer l'accord de façon provisoire. Une manœuvre légale, mais très peu démocratique.

Des impacts différents selon le genre

Les inégalités de genre sont présentes dans toutes les sphères de la société et le commerce n'y fait pas exception. Les traités de commerce peuvent modifier l'accès aux biens et aux services, affecter la pauvreté et la répartition de la richesse, ainsi que l'accès à l'emploi. Tous les pays ne sont pas impactés de la même manière, selon l'accord qui a été négocié et la structure de son économie ainsi qu'en fonction des inégalités déjà existantes. Au sein d'un pays, tous les pans de la population ne sont pas touchés de la même façon non plus, mais **systematiquement, les femmes font partie des groupes qui en paient le prix le plus élevé**². Les effets des accords de libre-échange dépendent aussi des secteurs étudiés. Nous nous concentrons ici sur l'agriculture et les effets sur les paysannes.

- La division des tâches est toujours très genrée. Si hommes et femmes sont actifs en agriculture, les hommes gèrent davantage les cultures destinées à l'exportation, tandis que **les femmes cultivent pour nourrir leur famille ou à destination de marchés locaux**. L'ouverture du marché induit par les accords de libre-échange apporte des produits très bon marché, issus d'une agriculture intensive et souvent subventionnée, avec laquelle même les produits locaux ne peuvent pas rivaliser. Si les grosses structures sont généralement en mesure d'adapter leurs productions pour profiter de l'ouverture du marché, les plus petites structures, plus locales et durables, et dans lesquelles les femmes sont davantage représentées, se retrouvent marginalisées, voire évincées du marché.



De manière générale, on observe que, même lorsqu'une culture est davantage exploitée par les femmes, son ouverture en vue de l'exportation fait entrer les

² Précisons évidemment que « les femmes » n'est pas un groupe homogène. Leur situation socio-économique, le milieu de vie, rural ou citadin, l'activité économique, le niveau de diplôme, etc. sont autant de facteurs qui influencent le statut des femmes et la manière dont celles-ci sont affectées par l'accord de libre-échange.

hommes sur ce marché, qui en prennent alors le contrôle et y remplacent petit à petit les femmes³.

- **En supprimant les taxes et droits de douane, c'est une rentrée d'argent pour l'État qui est directement supprimée.** Cet argent permet pourtant à l'État de financer les services publics (éducation, santé, etc.), la protection sociale... **Ce sont les femmes qui sont alors chargées de compenser** ces services et qui prennent en main l'augmentation des charges domestiques et familiales, travail non rémunéré et invisibilisé mais bien réel⁴.
- Des inégalités structurelles déjà présentes se trouvent amplifiées par les accords de libre-échange. **Les femmes ont un accès restreint à la terre : elles sont propriétaires à l'échelle mondiale de seulement 15% des terres.** L'accord UE-Mercosur va augmenter les phénomènes d'accaparement de terres et leur concentration aux mains, de quelques grandes entreprises agro-industrielles, rendant l'accès et la propriété de terres pour les femmes toujours plus compliqué.
- Les mégaprojets qui impliquent des déplacements forcés de populations ont également tendance à **ignorer les femmes dans les processus de compensations, lorsque ceux-ci existent**⁵.
- Lors des négociations de traités de libre-échange, l'UE exige souvent de ses partenaires commerciaux que ceux-ci ratifient la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales de 1991 (UPOV 91). Cette convention « *interdit aux exploitants agricoles de produire, échanger et commercialiser leurs propres semences mais également de conserver et de reproduire d'une année à l'autre des semences homologuées achetées auprès des producteurs homologués* »⁶. Elle constitue un danger pour la diversité et la protection des semences dites paysannes (par opposition aux semences industrielles).

Les femmes sont majoritairement détentrices du savoir lié à la gestion et à la conservation des semences. **De telles conventions**, en plus de nuire à la biodiversité, à la sécurité et à la souveraineté alimentaire, **privent les femmes de leur pouvoir d'influence et accentuent encore la dépendance aux géants de l'agrochimie** comme Bayer-Monsanto, Syngenta, etc. Les pays du Mercosur ont – heureusement - refusé d'inclure cette clause dans l'accord de commerce.

³ Verheek Lora, Commercer avec l'UE: une aubaine ou un désastre pour les paysannes du Sud ?, Entraide & Fraternité, 2022, p.14. <https://entraide.be/publication/etude2022/>

⁴ Entraide & Fraternité, « Commerce international et genre », <https://entraide.be/outil/commerce-international-et-genre/>

⁵ Via Campesina, « L'accord commercial Mercosur-UE et son impact sur les paysannes : Notes du Brésil », 21 février 2025. <https://viacampesina.org/fr/laccord-commercial-mercocur-ue-et-son-impact-sur-les-paysannes-notes-du-bresil>

⁶ Cavalier Marion, « Projet d'accord de libre-échange UE-Mercosur : commentaires de spécialistes en propriété intellectuelle », SQUIRE Patton Boggs, 26 novembre 2024, [Projet d'accord de libre-échange UE-Mercosur : commentaires de spécialistes en propriété intellectuelle | La Revue](https://www.pattonboggs.com/fr/actualites/actualites/2024/11/26/projet-daccord-de-libre-echange-ue-mercocur-commentaires-de-specialistes-en-propriete-intellectuelle)

- **L'accord commercial va augmenter le commerce des pesticides** : de nombreux pesticides interdits en Europe car jugés trop dangereux pour la santé et pour l'environnement sont exportés vers les pays du Mercosur où ils sont massivement utilisés. La carbendazime, par exemple, est une substance toxique qui a été interdite en Europe après qu'il a été établi qu'elle causait des problèmes de fertilité et de malformation du fœtus. Pourtant, l'UE continue d'exporter cette substance, qui est la troisième plus détectée au Brésil sur les denrées alimentaires⁷.

Les femmes sont plus exposées aux pesticides et produits chimiques, étant donné les tâches qui leur sont assignées, mais aussi du fait de leur métabolisme qui stocke davantage de polluants⁸.

Omettre la question du genre dans les accords, c'est faire le choix de renforcer les inégalités⁹

Alors que les paysannes payent le prix plein, les grosses entreprises continuent de grandir et d'enrichir leurs actionnaires, au détriment des populations et de la planète.

Par manque de volonté politique, la question du genre a été omise durant les négociations commerciales et n'est pas reprise dans l'accord de commerce UE-Mercosur. Or, selon la chercheuse Carolina Pavese, spécialiste des relations internationales et du commerce, **« en matière de genre (et autres inégalités), il n'y a pas de neutralité. L'omission sert à perpétuer les inégalités. »**¹⁰. Aujourd'hui, tel qu'ils sont pensés, les accords de commerce ont tendance à marginaliser les femmes, à les faire travailler dans des emplois précaires et peu rémunérés et à les rendre plus dépendantes de leur conjoint ou des hommes de leur famille¹¹.

Les inégalités de genre ne disparaîtront ni d'elles-mêmes, ni par une simple croissance économique ou une intensification des échanges commerciaux¹². Les études d'impact réalisées par la Commission européenne signalaient que les inégalités dans les pays du Mercosur seraient accentuées par l'accord, ceci affectant principalement les femmes qui travaillent dans le secteur agricole, dans le secteur informel et dans les emplois les moins rémunérés¹³. Pour autant, aucune mesure n'a été prise pour atténuer cet effet.

⁷ Verheeck Lora, Commerce avec l'UE: une aubaine ou un désastre pour les paysannes du Sud?, Entraide & Fraternité, 2022, p.18

⁸ RTBF, Les femmes sont davantage exposées aux dangers des pesticides, 20 mai 2023 <https://www.rtbf.be/article/les-femmes-sont-davantage-exposees-aux-dangers-des-pesticides-11200066>

⁹ Pavese Carolina, The Impact of the European Union-Mercosur Association Agreement on gender inequality: A global South perspective, Conjuntura Austral, Journal of the Global South, 2021, p.116

¹⁰ Ib.

¹¹ Verheeck Lora, Commerce avec l'UE: une aubaine ou un désastre pour les paysannes du Sud?, Entraide & Fraternité, 2022, p.23

¹² Leroy Aurélie, Le commerce international au défi des inégalités de genre, Cetri, 2023

¹³ Pavese Carolina, The Impact of the European Union-Mercosur Association Agreement on gender inequality: A global South perspective, Conjuntura Austral, Journal of the Global South, 2021, p.109

Les accords commerciaux doivent prendre en compte leurs impacts sur les populations, avec une attention particulière pour les femmes. Ajouter un chapitre “genre” comme c’est parfois le cas n’est pas suffisant, car bien souvent cela sert uniquement à mentionner que les parties réaffirment leurs engagements en matière d’égalité de genre, sans que cela soit contraignant¹⁴.

Des outils existent pourtant. L’application du *gender mainstreaming* – en français « approche intégrée de l’égalité de genre »¹⁵ - permet d’intégrer la question des inégalités dès la conception des politiques et des traités, et non en bout de course¹⁶.

Cette approche à elle seule ne permettra toutefois pas de rendre plus acceptables les accords de libre-échange tels qu’ils sont conçus aujourd’hui. En effet, trop souvent encore, ceux-ci ont pour effet d’augmenter les accaparements de terre, de concentrer le pouvoir dans les mains de quelques multinationales en les rendant toujours plus puissantes, de créer des emplois précaires, de détruire la biodiversité, etc. **Pour Entraide & Fraternité, le commerce international tel qu’il est pratiqué aujourd’hui constitue un obstacle à la souveraineté alimentaire et à une égalité entre les hommes et les femmes.** L’UE a les cartes en main pour repenser le commerce et la souveraineté alimentaire de son propre continent.

L'accord UE-Mercosur, malgré 25 ans de négociations et des études d'impact qui pointent explicitement les inégalités de genre qu'il renforcerait, décide de nier la question. Le processus n'est toutefois pas terminé et la société civile continue de se mobiliser. **Vous pouvez vous aussi faire entendre votre voix**, dénoncer l'application provisoire de l'accord et, le moment venu, interpeller nos eurodéputé·es belges pour qu'ils et elles s'opposent à cet accord qui creuse les inégalités. Rendez-vous sur <https://www.cncd.be/stop-ue-mercotur-j-interpelle-les-depute-es-europen-nes>

¹⁴ CNUCED, Lien entre commerce et genre dans une perspective de développement: un bref aperçu. Nations Unies, 2022, p.22

¹⁵ Approche promue au niveau international par les Nations unies, notamment à partir de la Conférence de Pékin de 1995, puis reprise dans les politiques de l’Union européenne

¹⁶ BELSPO, Gender mainstreaming, https://www.belspo.be/belspo/organisation/about_GM_fr.stm